

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2019 à 19h00

N°DCM2019.02.13/03

*Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage*

*Président : M. Sébastien MAURE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON*

*Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHARNAUD*

*Rapporteurs : Monsieur Claude THABUIS et Monsieur Vincent BELLE-CLOT (Directeur financier)*

**Conseillers en exercice : trente-trois.**

**Présents** : Sébastien MAURE, Sylvie ROCH, Nicole COTTERLAZ-RANNARD, Jean Philippe DEPREZ, Frédérique DEMURE, Philippe BOUILLET, Patrick TOURNIER, Laurence POTIER-GABRION, Claude THABUIS, Claude QUOËX, Marc ENDERLIN, , Suzy FAVRE ROCHEX, Bénédicte DEMOL, Sylvie CHARNAUD, Valérie MENONI, Christophe BEAUDEAU, Virginie DANG VAN SUNG, Zekaï YAVUZES, Philippe REEMAN, Marie-Madeleine BERTOLINI, Monique BAUDOIN, Evelyne PRUVOST, Saïda BENHAMDI, Michelle GENAND Jean Claude GEORGET.

**Excusés avec procuration** : Pascal MILARD (Procuration à Philippe REEMAN), Christine PAUBEL (Procuration à Sylvie CHARNAUD), Sylvie MAZERES (Procuration à Marie-Madeleine BERTOLINI), Nadine CAUHAPE (Procuration à M. BAUDOIN), Yvette RAMOS (Procuration à Jean-Claude GEORGET).

**Excusé(e)s sans procuration** : Pascal CASIMIR, Eric DUPONT, Jacky DESCHAMPS BERGER.

**Conseillers votants : trente**

## **Objet : Budget annexe 2019 des locaux commerciaux**

Le budget annexe des locaux commerciaux regroupe l'ensemble des activités de la commune qui de part leurs natures sont assujetties à la TVA, notamment la location d'un local à usage commercial à la société Biocoop, ainsi que les recettes provenant de la délégation de service public pour la Foire Exposition.

Le total des recettes de fonctionnement sont de 104 104 €. Elles se composent de loyers et de redevances pour 68104€, ainsi que de refacturation de charges pour 36 000€.

Les dépenses sont constituées par les intérêts d'un prêt ayant financé l'acquisition du local commercial, des charges de copropriété et des amortissements.

Le budget annexe s'autofinance et dégage un excédent structurel qui sera reversé au budget principal à hauteur de 65751€.

En section d'investissement le remboursement du capital de l'emprunt est couvert par l'autofinancement.

### **Section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019.**

Section de fonctionnement équilibrée à 104 104€

Dont virement à la section d'investissement 9 567€

Section d'investissement équilibrée à 22 653€

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,

**Vu** le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 19 décembre 2018

**Vu** l'avis de la commission des finances du 4 février 2019

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres**

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 annexe des locaux commerciaux

Certifiée exécutoire par le Maire  
Reçue en Sous-Préfecture de Bonneville,  
Le 18/02/2019  
Affichée en mairie le 21 février 2019



Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme  
à l'original,  
La Roche-sur-Foron, le 14/02/2019  
Le Maire,  
Sébastien MAURE